



SAINT-CALIXTE

Grandir au Cœur des Collines

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CALIXTE

AVIS DE PROMULGATION RÈGLEMENT N° 731-2023

Avis est par la présente donné, par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier que le conseil de la municipalité de Saint-Calixte a adopté, le 12 juin 2023, le règlement n°731-2023 pourvoyant la réfection des infrastructures de la Montée Pinet secteur urbain, et décrétant, après réduction des subventions applicables, l'imposition de compensation et d'une taxe spéciale pour assure le remboursement dudit emprunt.

Toute personne intéressée par ce règlement peut en prendre connaissance au bureau de la Municipalité de Saint-Calixte situé au 6230, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Saint-Calixte ou sur le site internet au www.saint-calixte.ca.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la *Loi*.

DONNÉ À SAINT-CALIXTE CE 20^E JOUR DE JUILLET 2023.

LIETTE MARTEL
DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE